

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 JUIN 2022

La séance est ouverte à 20 heures 40, sous la présidence de M. Pierre MATHONIER, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons débiter cette séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nous allons commencer par désigner le ou la secrétaire de séance. Nous pouvons désigner Elisa BASTIDE secrétaire de séance.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Nous allons procéder à l'appel.

Yves ALEXANDRE : absent

Catherine AMALRIC : présente

Ginette APCHIN : présente

Michel BAISSAC : présent

Jean-François BARRIER : présent

Yvette BASTID : présente

Elisa BASTIDE : présente

Jamal BELAIDI : présent

Patricia BENITO : présente

Bernard BERTHELIER : absent, représenté par Pierre MATHONIER

Hubert BONHOMMET : absent

Vanessa BONNEFOY : présente

Nadine BRUEL : présente

Elise BRUGIERE : absente, représentée par Stéphane FRÉCHOU

Christelle CHASTEL : présente

Michel COSNIER : absent, représenté par Jean-Louis PRAX

Philippe COUDERC : absent, représenté par Christian FRICOT

Alain COUDON : présent

Thierry CRUEGHE : présent

Charly DELAMAIDE : présent

Géraud DELPUECH : absent, représenté par Catherine AMALRIC

Aurélie DEMOULIN : absente, représentée par Sébastien PRAT

Jean-Luc DONEYS : présent

Louis ESTEVES : présent

Philippe FABRE : présent

Dominique FABREGUES : présent

Jean-Michel FAUBLADIER : présent

Claudine FLEY : absente, représentée par Vanessa BONNEFOY

Daniel FLORY : présent

Stéphane FRÉCHOU : présent

Christian FRICOT : présent
 Cécile GANE : présente
 Nathalie GARDES : absente, représentée par Jean-François BARRIER
 Bernadette GINEZ : absente, représentée par Daniel FLORY
 Frédéric GODBARGE : absent, représenté par Louis ESTEVES
 Mireille LABORIE : présente
 Sylvie LACHAIZE : présente
 Evelyne LADRAS : présente
 Isabelle LANTUÉJOUL : présente
 Dominique LAVIGNE : présente
 Jean-Luc LENTIER : absent, représenté par Isabelle LANTUÉJOUL
 David LOPEZ : présent
 Philippe MARIOU : présent
 Jacqueline MARTINEZ-SÉVERAC : absente, représentée par Alain COUDON
 Angélique MARTINS : présente
 Pierre MATHONIER : présent
 Magali MAUREL : présente
 Philippe MAURS : présent
 Chloé MOLES : présente
 Maryline MONTEILLET : présente
 Maxime MURATET : présent
 Jean-Paul NICOLAS : présent
 Christophe PESTRINAUX : présent
 Jean-Pierre PICARD : présent
 Christian POULHES : présent
 Gérard PRADAL : présent
 Sébastien PRAT : présent
 Jean-Louis PRAX : présent
 Jean-François RODIER : absent, représenté par Cécile GANE
 Valérie RUEDA : absente, représentée par Frédéric SERAGER
 Guy SENAUD : absent
 Philippe SENAUD : absent
 Frédéric SERAGER : présent
 Nicole SOULENQ-COUSSAIN : présente
 Jean-Luc TOURLAN : présent
 Jean-Louis VIDAL : présent
 Julien VIDALINC : présent
 Véronique VISY : présente.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2022

Y a-t-il des observations sur le procès-verbal du précédent Conseil Communautaire que vous avez et qui a dû vous être envoyé le 24 juin ? Non, pas d'observations.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Comme chaque fois, je vais profiter de cette séance pour faire quelques communications qui concernent les compétences de la CABA.

Je vais faire un premier point sur la situation économique internationale, nationale, mais surtout locale.

Nous sommes tous conscients que la conjoncture économique mondiale s'est fortement dégradée, suite notamment à la guerre en Ukraine, mais aussi à l'épidémie de Covid et qu'actuellement une forte hausse des matières premières a entraîné une inflation induite sur notre économie, qu'elle soit mondiale comme nationale, avec bien sûr l'augmentation des matières premières, une tension sur le marché monétaire avec les taux d'intérêt qui augmentent fortement et une fragilisation de l'euro face au dollar. Tous ces éléments font que les pays de la zone Euro ont une forte inflation. Nous le voyons dans nos communes, comme nous pouvons le voir à la CABA, l'augmentation des matières premières, de l'énergie et des salaires fait que nous allons vivre avec probablement pour l'instant une inflation à un chiffre, mais certains économistes pensent que ce sera, à la fin de l'année, une inflation à deux chiffres. Sur le contexte local, particulièrement sur nos compétences économiques, il y avait eu une baisse des demandes de terrains fin 2021 et début 2022. Ce que nous constatons avec la SEBA 15, c'est que, de nouveau, des entreprises veulent investir. Nous aurons l'occasion de l'évoquer dans le cadre du CRAC du Puy d'Esban où Isabelle présentera les différents projets portés sur cette zone ; en tout cas, actuellement, il y a une demande de terrains à bâtir pour les entreprises. Ce qui fait que, sur Saint-Paul-des-Landes, il ne reste qu'une parcelle de 4 100 m², alors que c'était une zone d'activités économiques qui avait mis du temps à décoller. Même chose, sur l'année 2022, la ZAE de Jussac a connu une activité dynamique. Là-dessus, cela confirme l'orientation de notre projet de territoire, notamment pour mettre à disposition des entreprises des terrains économiques avec un premier objectif, au-delà de la consommation foncière qui va être fortement restreinte dans le cadre du ZAN, de réhabiliter des friches déjà existantes pour pouvoir porter des projets économiques. La mission que nous avons confiée à la SEBA 15 de créer un observatoire des terrains et des locaux disponibles pour les mettre à disposition des entreprises qui auraient des besoins est encore plus d'actualité aujourd'hui qu'à l'époque où nous avons élaboré ce projet de territoire.

Sur la situation du Covid, nous pensions que c'était une page qui allait se tourner. Mais, malheureusement, ce virus reprend du poil de la bête si l'on peut dire puisque nous étions, début juin, à un taux d'incidence de 112 ; ce soir, nous sommes à 490 de taux d'incidence, sachant que la moyenne nationale doit être beaucoup plus forte, elle doit être du double. Mais enfin cela veut dire quand même que l'épidémie de Covid est en train de regagner du terrain et qu'il va falloir s'habituer à vivre avec ce virus.

Le taux de positivité est passé de 14,02 à 24,62 pour la semaine du 20 au 26 juin ; ce qui confirme les chiffres du taux d'incidence. A titre individuel, ce sont 600 personnes à ce jour qui sont contaminées par semaine, alors qu'en début de mois, il ne s'agissait plus que de 200 personnes.

Je pense que cet été va donc être encore sous le signe du Covid et qu'il conviendra de continuer à appliquer les gestes barrières ; ce qui veut dire que, probablement, dans les espaces intérieurs, il faudra reprendre les masques. Nous n'aurons plus le plaisir de nous embrasser et il faudra garder les gestes barrières pour pouvoir mettre à distance ce virus.

Sur la ligne aérienne, les chiffres sont bons puisque nous avons eu pour le mois de juin 3 132 passagers ; ce qui veut dire que, si nous comparons ce chiffre à l'année 2018, nous sommes au même taux à peu près, et même à un taux un peu plus favorable (2 891 passagers en juin 2018). Nous comparons le chiffre avec l'année 2018 puisque 2018 est l'année où les paramètres étaient à peu près identiques, il n'y avait pas la 3^{ème} rotation. Voilà pour ces chiffres-là. Sur les six premiers mois de 2018, nous avons 16 127 passagers, et là nous sommes à 15 773 passagers pour 2022. Ce qui fait que nous avons une bonne fréquentation sur la ligne aérienne. Je rappelle que l'appel d'offres va être relancé pour l'année 2023, en lien avec le Conseil Départemental, et que nous pouvons nous féliciter de la bonne régularité de la ligne. Nous n'avons pas eu, contrairement au temps de Hop !, d'annulations ; je crois que nous sommes à 1 % de vols annulés sur les six premiers mois. C'est un très bon chiffre.

Sur la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, comme c'était convenu mais avec beaucoup de prudence, à partir de demain, le 1^{er} juillet, la dématérialisation pourra être ouverte à toutes les communes de la CABA comme de la Châtaigneraie pour déposer les demandes

d'urbanisme. Il suffira de se connecter sur le site de la CABA, d'aller dans la rubrique « urbanisme » pour pouvoir déposer son dossier. Pour les professionnels, ce sera évidemment un peu plus facile. Les mairies peuvent aussi en déposer. Peut-être que les dépôts papier de certains particuliers vont devoir se poursuivre. En tout cas, nous pouvons absorber les dépôts papier des particuliers, mais le sens de l'histoire c'est d'utiliser le dépôt numérique, et les professionnels, comme les collectivités, vont être obligés de déposer les dossiers sous cette forme numérique.

Il y a eu dans l'actualité récente des problématiques sur les dépôts de verre. Stéphane, peux-tu, par rapport à ces points de collecte, faire le point de la situation et expliquer les causes et les conséquences, et puis indiquer quelles mesures ont été apportées pour régler la problématique de ces points d'apport volontaire ?

M. FRÉCHOU.- Cela n'a échappé à personne, cela a été très compliqué sur ce mois-ci. Pour être précis, le service comprend habituellement trois chauffeurs, et sur les trois, nous avons trois personnes absentes pendant 15 jours : une personne qui a quitté le service et deux personnes qui étaient en arrêt maladie. Nous nous sommes donc retrouvés dans l'impossibilité de tenir les plannings habituels de collecte. C'était un peu compliqué. Je ne vous cache pas que recruter des chauffeurs en CDD en ce moment, c'est extrêmement compliqué, nous sommes dans l'impossibilité de le faire. Nous avons signé trois contrats pour des CDD de trois mois, et avant même le 1^{er} jour, les agents qui avaient signé ces contrats nous ont quittés parce qu'ils ont eu des meilleures propositions dans le secteur privé ; cela pose la question de l'attractivité des carrières dans la fonction publique, mais au demeurant, nous étions un peu dans la difficulté pour assurer le service.

Grâce à Gérard et à Hubert, grâce au travail acharné de Serge et Bertrand, nous avons trouvé une solution en interne qui vaut ce qu'elle vaut. Un des chauffeurs du Grand Cycle de l'Eau nous a été « prêté », les tournées ont donc repris. Un deuxième agent a repris le travail après son arrêt maladie. Le retard est en train d'être rattrapé. Il reste un certain nombre de containers qui sont encore pleins ; là, c'est dû au fait que nous n'avons pas pu assurer leur entretien et qu'ils sont trop fragiles pour être levés par la grue parce qu'il faut savoir que ce sont les équipes qui font la collecte qui font aussi l'entretien. Si nous n'avons personne pour collecter, nous n'avons personne non plus pour faire l'entretien courant des containers. Ceux qui restent pleins aujourd'hui, ce sont ceux que nous sommes en train de réparer et de bricoler pour qu'ils puissent être levés et être remplacés. Normalement, pour les autres, tous ceux que nous pouvions relever ont été relevés, et le retard sera rattrapé d'ici la fin de la semaine prochaine.

Nous travaillons aussi sérieusement à des plannings à plus long terme. Nous avons revu encore aujourd'hui les agents et les représentants du personnel sur ce point ; nous voulons avoir une visibilité des absences et des présences sur trois mois parce que nous avons été aussi amenés à faire revenir des agents qui étaient en congés, et ce n'est pas du tout satisfaisant de travailler ainsi.

Les chantiers sont ouverts. Je ne vous dis pas que tout est magique. Nous sommes sur le fil du rasoir et, sauf nouvel incident, nouvel arrêt maladie, tout devrait rentrer dans l'ordre et nous devrions passer l'été au moins aussi bien que ce que nous avons passé l'été dernier.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

En termes d'agenda communautaire, lundi 4 juillet, à 11 heures, il y aura l'inauguration de la nouvelle portion du Tour du Lac et le lancement de la saison estivale. Ce sera une conférence de presse. Nous aurons en même temps la navette estivale qui fera la liaison Aurillac/Puech des Ouilhes, mais qui fait aussi Aurillac/Mandailles.

Du 17 au 20 août, il y aura le Festival International de Théâtre de Rue. C'est une grosse manifestation sur le territoire. Je rappelle que ce sont 120 000 visiteurs pendant cette période. La soirée des collectivités aura lieu le jeudi 18 août à l'espace Héлитas avec un spectacle à 18 heures. Vous recevrez certainement les cartons d'invitation très rapidement, dans le courant du mois de juillet.

Le 6 septembre, à 16 h 30, il y aura la conférence de presse de rentrée de l'enseignement supérieur avec le président de l'Université de Clermont-Ferrand, Mathias BERNARD, et en co-invitation avec le Conseil Départemental. Ce sera l'occasion de dresser le bilan de cette rentrée des étudiants, en sachant que la manifestation d'accueil de ces étudiants est prévue les mercredi 14 et jeudi 15 septembre.

Du 23 au 26 septembre, se tiendra le Salon de l'Habitat de la SPL Aurillac Développement. Peux-tu rappeler le thème du salon, Charly ?

M. DELAMAIDE.- C'est l'habitat un peu particulier, je ne sais plus comment le qualifier.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est l'habitat particulier ou l'habitat insolite.

Le lundi 19 septembre, il est prévu l'inauguration du Pôle d'Échange Intermodal, qui va être maintenant appelé « Pôle Mobilités ». Il sera inauguré le 19 septembre après-midi, en présence des financeurs, des entreprises et de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Bien sûr que nous serons tous invités, tous les élus, pour cette pierre de départ de la réflexion sur les mobilités sur le territoire de la CABA qui va permettre d'étudier l'avenir et le développement des mobilités sur les 25 communes.

Nous pouvons justement faire un point sur ce Pôle Mobilités. Vous avez vu que les travaux sont quasiment finis. Il reste encore quelques éléments, en l'occurrence les barrières ou les contrôles d'accès, qui ne sont pas installés. Mais en tout cas, progressivement, les équipements sont mis en fonctionnement. Le 11 juillet – je vais parler sous le contrôle de Sébastien PRAT –, le parvis de la gare et la place Pierre Sémard vont être mis à disposition du public, et surtout les équipements, notamment les horodateurs, vont être installés pour permettre la bonne accessibilité notamment au niveau des commerces. Ce sera une zone rouge, payante de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h, avec une durée limitée maximum d'une heure et demie, mais par contre, c'est gratuit pour le temps du repas, entre 12 h et 14 h, et il y a un quart d'heure gratuit.

Pour ce qui est du parking de la gare, qui est le parking en suivant, ce sont 158 places, dont un certain nombre de places sont réservées pour les agents SNCF. Les barrières seront installées dans l'été ; elles ne sont pas reçues pour l'instant. Il y aura des gabarits pendant le Festival Eclat pour éviter que certains camions s'installent.

Le parvis de la gare routière, c'est là où il y a la passerelle, la gare routière et l'escalier qui descend de la rue François Maynard.

La gare routière et sa halle vont accueillir à la fois la navette de centre-ville, les cars périurbains du réseau Transcab, les cars interurbains de la région, les cars TER et les cars touristiques, avec des box sécurisés pour 30 vélos, un local de repos pour les chauffeurs, un espace d'attente et des sanitaires pour les usagers. L'ouverture de cette gare routière est prévue le 11 juillet ; ce qui veut dire que les bus qui stationnaient jusqu'à maintenant sur la place de la Paix vont basculer, le 11 juillet, sur ce site et cette gare routière va rentrer en fonctionnement le 11 juillet.

Le parking relais de la navette, lui aussi, ouvrira le 11 juillet. En suivant, c'est le parking le plus proche du Prisme.

La voie verte et les deux voies de circulation sont ouvertes puisqu'elles sont utilisées à la fois par les vélos et par les voitures. Le Conseil Municipal d'Aurillac a baptisé ces deux voies d'accès Emilie et Germaine TILLION, des résistantes qui ont été déportées.

Cela veut dire très concrètement que la réserve foncière qui était à côté de la gare ne sera plus accessible, sera condamnée, ainsi que la place du 8 Mai qui accueillait jusqu'à maintenant la navette.

La gestion de ces parkings a été confiée au service Stationnement de la Ville d'Aurillac.

La gare routière jouera le rôle d'abribus géant puisque c'est très grand. Il y aura tout un ensemble de signalétique qui permettra de renseigner les voyageurs pour les horaires de départ des bus, des cars, des cars TER.

Il y aura une mise en service progressive, avec une inauguration qui est prévue le 19 septembre après-midi.

Je poursuis s'il n'y a pas de demandes de prise de parole.

M. PRADAL.- Nous avons vu le « bel » immeuble qu'il y a au carrefour dans le secteur de la gare. Il serait bien qu'il soit restauré par quelqu'un, peut-être par un privé...

M. LE PRÉSIDENT.- Cet immeuble est en vente. Le prix de la taxe foncière est tel que la personne souhaite vraiment s'en débarrasser. Il y a deux problèmes. L'architecture est magnifique. Par contre, l'accessibilité, c'est le premier problème. Et puis, par ailleurs, ce sont des travaux importants. Il est visité fréquemment, mais pour l'instant aucune transaction n'a abouti. Mais si, Gérard, tu veux le récupérer à titre personnel, je pense que la vendeuse serait très contente de te le vendre.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Nous écoutons Jean-Pierre PICARD.

M. PICARD.- Samedi et dimanche aura lieu le 15^{ème} tour cycliste de la CABA, dont l'arrivée, le dimanche soir, est à Reilhac. Bien sûr, tout le monde est invité. Vous devez avoir reçu des invitations, je suppose. Il y a une course le samedi après-midi qui part de Reilhac, dont l'arrivée est à Reilhac également. Le dimanche matin, il y a un contre la montre à Naucelles. Le dimanche après-midi, il y a le grand tour. Il y a un certain nombre de sportifs qui se sont engagés dans ce tour. Il y a 14 départements de représentés avec de très bons niveaux de coureurs amateurs et même quelques professionnels. Vous êtes invités bien sûr à vous rendre à Reilhac pour ce tour cycliste, et particulièrement le Président que j'accueillerai avec plaisir à la salle polyvalente.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas là ce week-end... Mais ce sera une belle compétition. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PRAT.- Juste un mot sur le PEI. Déjà, je voudrais remercier celles et ceux qui ont travaillé sur ce projet depuis le mandat précédent et aussi sur ce mandat, autant les services techniques de la Ville et de la CABA que leurs élus. On dit souvent que les projets à Aurillac et dans son bassin mettent 20 ans à aboutir. S'agissant du PEI, je n'étais pas né, je crois que cela fait longtemps qu'on en parle à Aurillac. En tout cas, nous serons très heureux de l'inaugurer. Souvent, comme l'on dit que les projets ont 20 ans de retard, on dit souvent qu'ils sont décorrélés à la réalité quand ils arrivent. Là, je crois que l'on tombe pile dedans parce que, compte tenu du prix du gasoil et de l'inflation qu'a rappelés M. le Président, avec ce Covid et ce télétravail qui bouleverse un peu toutes les mobilités, nous arrivons vraiment dans les besoins nouveaux que le pôle va porter.

Nous avons eu un COPIL PEI avec l'ensemble des services techniques, des élus et des financeurs, où nous avons évoqué les questions pratiques. Nous allons nous revoir dans six mois pour juger du fonctionnement, parce que, maintenant, il s'agit du fonctionnement du PEI. Il y a une grosse attente autour de cela. Les transporteurs privés sont prêts, la Région est prête, la CABA et le réseau Transcab sont prêts aussi.

L'enjeu maintenant, cela va être la desserte ferroviaire de cette gare routière et de ce pôle. J'ai vu récemment – c'est une très bonne nouvelle – qu'il y a des innovations. Des start-up à la SNCF par exemple sont en train de créer des espèces de RER ruraux qui rouleraient tout seuls.

Il faut que notre territoire puisse se positionner là-dessus et mettre cela au cœur de ce Pôle d'Échange Intermodal pour que tout cela puisse vivre. Donc, en plus de l'étude « mobilités » et de l'inauguration de ce pôle, nous sommes en plein dans les besoins, même avec un projet qui a peut-être 40 ans. C'est donc à saluer.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Pôle Intermodal a été évoqué dès 2012. Cela fait dix ans.

M. PRAT.- Les archives STABUS montrent apparemment que l'on en parlait depuis longtemps, mais j'ai peut-être un loupé... Alors pardon.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non.

ADOPTION GLOBALE DES DÉLIBÉRATIONS DU GROUPE A

Nous allons prendre maintenant les délibérations du groupe A qui sont les suivantes :

- La délibération n° 1 : Une convention tripartite entre la Ville d'Aurillac, la CABA et TOM 15 pour l'UTPMA. C'est une convention triennale qui régira nos relations 2022, 2023 et 2024.
- La délibération n° 2 : L'approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'exercice 2021 s'agissant du Village d'Entreprises
- La délibération n° 3 : L'approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité pour l'exercice 2021 s'agissant de la ZAC de la Sablière
- La délibération n° 4 : L'approbation du budget primitif 2022 de l'Office du Tourisme
- La délibération n° 5 : La modification de la grille tarifaire du Camping de l'Ombrade dans le cadre du Festival ECLAT 2022. Je parle sous le contrôle de Maryline MONTEILLET ; a priori, le camping devrait pouvoir être ouvert pour ECLAT et devrait pouvoir accueillir les compagnies que nous accueillions précédemment, qui avaient l'habitude d'être logées sur le site de l'Ombrade.

Mme MONTEILLET.- Nous avons une jauge à 400 personnes pour les compagnies.

M. LE PRÉSIDENT.- Dans le groupe A, nous avons aussi :

- La délibération n° 6 : Les tarifs complémentaires pour le Centre Aquatique Communautaire.
- La délibération n° 7 : Le renouvellement de la convention de partenariat avec la Fédération des Associations Laïques du Cantal
- La délibération n° 8 : Une demande d'exemption des communes d'Arpajon-sur-Cère et d'Ytrac vis-à-vis des obligations relatives au seuil minimal de logements sociaux, dites « dispositif SRU »
- La délibération n° 9 : La modification de la composition de la Commission Locale de Site Patrimonial Remarquable de la Commune d'Aurillac. C'est une modification de la composition de cette commission s'agissant de deux personnes.
- La délibération n° 10 : L'arrêt du projet de modification n° 2 de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine devenue Site Patrimonial Remarquable d'Aurillac.

M. COUDON.- Cela porte sur plusieurs parcelles. Il s'agit d'un certain nombre de modifications qui ont été actées lors de la dernière commission, mais cela ne concerne que la Commune d'Aurillac.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons aussi en groupe A :

- La délibération n° 11 : La reconduction d'un titre de transport spécifique pour la période du Festival de Théâtre de Rue à Aurillac
- La délibération n° 12 : La présentation du Rapport d'Activité de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac. Vous avez eu les documents dans votre dossier. Si vous avez des questions, nous y répondrons.
- La délibération n° 13 : L'adhésion à ACI Europe dans le cadre de l'Aéroport d'Aurillac-Tronquières
- La délibération n° 14 : Le renouvellement et l'adaptation des contrats pour les chargés de missions GEMAPI
- La délibération n° 15 : Le tableau des effectifs à juin 2022.

Avez-vous, sur ces délibérations, des questions, des observations ou des interrogations ? Non. Je mets donc ces délibérations du groupe A au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations inscrites en groupe A sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons poursuivre avec une délibération qui concerne les finances. C'est M. POULHES qui va nous la présenter.

DÉLIBÉRATION N° 16 : FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE 2022/01

Rapporteur : Monsieur Christian POULHES

M. POULHES.- Merci, Pierre. Effectivement, il s'agit d'une décision modificative, qui est la première après le vote du budget le 7 avril, pour adapter, a minima, trois de nos budgets :

- Le Budget Principal
- Le Budget Annexe du TDMA
- Le Budget de l'Aéroport.

Pour le Budget Principal, il s'agit d'ajustements sur les subventions versées.

D'une part, un premier ajustement consiste en une imputation en section d'investissement pour soutenir la Fédération des Centres Sociaux dans le projet qu'elle a d'acquérir un van afin de permettre aux acteurs sociaux d'intervenir sur les populations comme les gens du voyage en divers sites du département, il s'agit de mobiliser 5 000 €.

En section de fonctionnement, il s'agit de pourvoir à deux subventions, l'une qui concerne le Conseil Départemental à l'Accès au Droit du Cantal qui organise les rencontres d'Aurillac sur le thème « Droit et médecine » ; il s'agit de verser à cet organisme 200 €. Il est également proposé de verser en faveur de l'Association Sport Cynophile Arpajonnais une subvention de 500 € qui permettra de favoriser l'organisation du championnat de France d'agility grade 2.

Mme LANTUÉJOUL.- Qui, je le rappelle, va avoir lieu les 2 et 3 juillet, donc le prochain week-end, et vous êtes les bienvenus à La Vidalie.

M. POULHES.- Merci.

Pour le Budget du TDMA, il s'agit de prolonger l'étude TEOMi avec une étude sur la modélisation des déchets. Il est, pour ce faire, nécessaire de mobiliser 25 000 € aux dépens des dépenses imprévues d'investissement.

M. FRÉCHOU.- Oui, effectivement. Clairement, de toute façon, cela va être une obligation légale dans deux ans d'avoir ce que l'on appelle des modélisations. En gros, nous ouvrons les sacs poubelles et nous regardons ce qui s'y trouve dedans ; ce qui nous permet de voir si les actions que nous mettons en œuvre sont pertinentes, notamment pour retirer des OMR un certain nombre de choses qui n'ont rien à y faire. A la dernière modélisation qui est un peu ancienne, nous avons encore 8 kilos de verre par an par habitant dans les ordures ménagères. Nous voulons savoir si elles s'y trouvent toujours, si nous avons réussi à faire baisser ces quantités-là, pour adapter ensuite notre politique de communication en faveur du tri.

M. POULHES.- Le dernier mouvement concerne le Budget Annexe de l'Aéroport, où il est nécessaire de procéder aux ajustements comptables attachés au différend entre la CABA et l'État concernant l'indemnisation de l'activité partielle sollicitée en 2020 sur le secteur de l'aéroport lors du premier confinement. Il s'agit de mobiliser 33 000 € des réserves constituées afin de rembourser la DIRECCTE pour les sommes réclamées.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter, ainsi qu'exposée, la Décision Modificative n° 2022/01 en tant qu'elle concerne le Budget Principal et les Budgets Annexes du TDMA et de l'Aéroport, conformément aux tableaux qui sont annexés à la délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette DM ? Non. Je mets donc cette DM aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

La délibération suivante, c'est Isabelle LANTUÉJOUL qui nous la présente. Il s'agit de faire un point du passé 2021 et de nous dire l'actualité sur les terrains à vendre au niveau de la ZAC du Puy d'Esban.

DÉLIBÉRATION N° 17 : FINANCES – ZAC DU PUY D'ESBAN – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Madame Isabelle LANTUÉJOUL

(Présentation de documents sur écran)

Mme LANTUÉJOUL.- Concernant la ZAC du Puy d'Esban, 32 actes ont été signés au 31/12/2021, dont 2 ventes (extension d'Univair Santé et État Français) et 2 compromis ont été signés (Eiffage et Gaz'Up) dans l'année 2021.

Ce qui donne 84,6 % de commercialisation des surfaces immédiatement cessibles (en intégrant les plates-formes 7 et 8).

Dans les constructions récentes et en cours, nous avons l'extension d'Univair Santé, la SCI CHAUSY Daniel MOQUET et TRANS SCOP.

Ensuite, il y a le découpage de la plate-forme 7 en 8 parcelles plus petites pour densifier et optimiser les possibilités d'installation, pour apporter à des porteurs de projets plus de facilités d'installation. Actuellement, sont en cours les travaux d'aménagement de voirie et de retournement et d'accès à toutes les parcelles puisque tout a été redivisé et réétudié afin que chaque parcelle soit desservie et qu'il y ait une raquette de retournement.

Des touches de porteurs de projets sont en cours. Nous avons de bons contacts sur certaines parcelles. Nous allons ainsi pouvoir répondre à l'activité économique et au développement de certaines entreprises.

Voilà un petit peu ce que je pouvais vous dire sur la ZAC d'Esban.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Michel BAISSAC a la parole.

M. BAISSAC.- Elles font quelles superficies les parcelles ?

Mme LANTUÉJOUL.- Il y a le détail sur chaque parcelle. Il y en a qui font 2 000 m², d'autres qui font 2 100 m². La plus grande, je crois qu'elle fait 3 400 m² ; c'est celle schématisée en vert, en bas, à droite, qui est la plus grande.

Effectivement, ce ne seront pas les parcelles avec une grande surface que nous avons déjà vendues. Nous allons vraiment optimiser les possibilités de terrains. Les entreprises ont bien compris que, de toute façon, elles aussi, il allait falloir qu'elles optimisent les surfaces et leurs projets parce que le foncier devient rare et deviendra de plus en plus rare.

M. LE PRÉSIDENT.- Madame LACHAIZE, vous pouvez intervenir.

Mme LACHAIZE.- Merci. Pouvez-vous nous donner des explications ou des indications sur la demande de déménagement du Bowling ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, je peux vous donner des explications. C'est une éventualité, c'est pour La Sablière. Il doit y avoir une surface encore disponible ; c'est le promoteur qui est propriétaire, qui a discuté avec le Bowling qui est situé sur la ZAC d'Esban, sur la possibilité de basculer ce Bowling sur le site de La Sablière. Mais il s'en est parlé il y a un an. Depuis, cela n'a pas bougé et je n'ai pas eu d'autres informations.

Mme LACHAIZE.- Est-ce que c'est possible ? Ou est-ce qu'on leur a dit que ce n'était pas possible parce que ce n'était pas le même style de commerce ?

M. LE PRÉSIDENT.- Le propriétaire SOPIC qui est repris maintenant par le propriétaire du Carrefour nous a posé la question. C'est tout à fait possible, il n'y a aucun problème. Ce n'est pas une CDAC, il n'y a donc pas de difficultés là-dessus.

Mme LANTUÉJOUL.- Je vais juste peut-être ajouter quand même que, sur cette opération du Puy d'ESBAN, la CABA a donc investi 5 M€ pour faciliter l'aménagement des zones et des surfaces commerciales.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres questions sur ces opérations ? Non. Madame LACHAIZE, je vous confirme qu'il n'y avait aucune ambiguïté et qu'il n'y avait pas de blocage sur le transfert de l'activité.

Mme LACHAIZE.- Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je mets ce CRAC au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous allons passer à la délibération suivante qui va être présentée par Angélique MARTINS et qui est relative aux modalités de consultation et d'attribution du marché public relatif au suivi et à l'animation de l'OPAH de la CABA.

DÉLIBÉRATION N° 18 : MARCHÉS – MODALITÉS DE CONSULTATION ET D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AU SUIVI ET A L'ANIMATION DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ (OPAH) DE LA CABA

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Mme MARTINS.- Merci. En effet, à la suite de l'OPAH 2017-2021, la CABA a souhaité s'engager dans un nouveau programme d'amélioration de l'habitat. Cette prochaine opération est en cours de définition dans le cadre d'une étude pré-opérationnelle et son démarrage est programmé au 1^{er} janvier 2023 ; elle s'étendra sur l'ensemble du territoire communautaire.

La mise en œuvre d'un Programme d'Amélioration de l'Habitat nécessite une mission de suivi et d'animation confiée à un opérateur externe via un marché public. Il aura la charge de mener et d'animer l'Opération Programmée pour le compte de la Collectivité.

Cette mission consiste en la mise en œuvre opérationnelle de l'opération, avec des opérations de promotion et animation du dispositif auprès du public et des différents partenaires, l'information et le conseil neutres aux propriétaires, des visites conseils, une aide au montage des dossiers de demande de subventions, d'acomptes et de soldes, le suivi et l'évaluation des objectifs tout au long du programme, l'organisation des instances techniques et le pilotage de l'OPAH.

Le marché de suivi-animation se compose de deux parts :

- une part fixe qui correspond aux charges liées à l'animation globale, aux permanences téléphoniques et physiques, aux frais généraux, à la participation aux différents comités et aux personnels mobilisés ;

- et une part variable qui constitue la rémunération pour chaque dossier complet déposé auprès de l'ANAH.

L'estimation du montant du marché de suivi-animation a été établie à partir des opérations précédentes.

Dans le cadre de ce futur dispositif, si l'aide aux travaux de la CABA est ciblée sur certains dossiers plus spécifiques, tous les projets éligibles aux aides de l'ANAH bénéficieront d'une prise en charge de l'ingénierie. Nous prévoyons, sur l'ensemble de l'opération, plus de 1 000 logements accompagnés. Nous sommes sur un budget prévisionnel sur un suivi d'animation 2023-2027 estimé à un montant entre 600 000 € et 1 M€.

Après, il est important de noter que cette dépense bénéficie d'une subvention de l'ANAH qui représente à peu près 35 % de la dépense engagée, puis d'une prime à chaque dossier déposé avec une subvention de l'ANAH.

La mise en œuvre de ce programme et son animation doivent être confiées à un opérateur économique dans le cadre d'un marché public.

L'objectif commun de l'ANAH et de la CABA est que l'opérateur économique soit retenu avant le début effectif du programme et mis en place avant le 1^{er} janvier 2023. Au vu des délais de consultation nécessaires au respect de la procédure de passation des marchés publics, nous demandons aujourd'hui la possibilité de lancer la consultation avant que la convention soit définitive et finalisée.

C'est pour cela qu'aujourd'hui il est proposé au Conseil :

- d'approuver le lancement de la consultation des entreprises dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ;
- de formaliser ce marché public sous la forme d'un accord-cadre.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame MARTINS. C'est un organisme qui accompagnera pour notre OPAH les propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs qui veulent faire des travaux et qui saura conseiller ces propriétaires pour réaliser les travaux dans les meilleures conditions et que ces propriétaires puissent bénéficier bien sûr des dispositifs d'aide de l'ANAH et de la CABA.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Pas de questions. Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante qui porte sur un avenant n° 2 au marché de travaux relatif aux réseaux de transfert dans le cadre des travaux de construction de la STEP de Souleyrie. C'est Gérard PRADAL qui va nous présenter cet avenant n° 2.

POINT D'AVANCEMENT À FIN JUIN 2022 SUR LE CHANTIER DE SOULEYRIE

M. PRADAL.- Je vais vous présenter cet avenant. Mais, auparavant, nous vous proposons de faire le point sur les travaux de Souleyrie. Cela faisait quelque temps, je pense, qu'en Conseil Communautaire, nous ne vous avons pas fait le point. C'est un point d'avancement du chantier à fin juin 2022. Il y a un power point qui va vous être présenté à l'écran.

(Présentation de documents sur écran)

Je vous rappelle que, sur le chantier de Souleyrie, il y a à la fois la station de Souleyrie et les collecteurs ; ce sont deux lots : un lot 1 et un lot 2.

Le lot 1 correspond à la réhabilitation de la station.

Sur ce lot 1, il y a eu la mise en service en février de la filière biologique avec un bassin d'activation et deux clarificateurs.

Après, nous avons eu un gros sinistre au niveau d'une armoire électrique. Cela veut dire que tout s'est arrêté, alors que la vie continuait. Les boues arrivaient. Il a fallu mettre en place rapidement une gestion pour le traitement des boues. Le sinistre sur cette armoire est réglé. C'était une erreur de l'entreprise qui était sur place. Cela avait été dangereux pour les salariés de la CABA qui étaient sur place parce qu'il y a eu une vraie explosion. Tout s'était bien terminé, mais cela avait été impressionnant.

Nous poursuivons les travaux du bâtiment technique qui correspondent à la dernière élévation et au montage des équipements.

Il faut noter la démolition de l'ancien bâtiment administratif.

La fondation pour le nouveau bâtiment administratif et le nouvel atelier est en cours.

Nous en sommes au début des travaux du digesteur et à la fondation du bassin de stockage et de restitution des eaux usées.

Au niveau du lot 2, nous pouvons indiquer les points suivants :

- La pose d'un collecteur sur l'antenne d'Aurillac est terminée.
- La pose d'un collecteur sur l'antenne d'Arpajon est également terminée. Quelques reprises sont à programmer en septembre sur le camping.
- La réalisation du forage sous la RD 320, au droit du camping, est terminée.
- Il y aura une reprise à l'automne des raccordements parce qu'actuellement, les réseaux sont posés mais ils ne sont pas raccordés à la nouvelle station tant qu'elle n'est pas en service, il faut bien le comprendre. Quand la station, début 2023, sera opérationnelle, nous raccorderons les réseaux. Ce ne sont pas des travaux trop importants ; je crois que ce sera la STAP 15 qui fera les travaux, en sachant que jusqu'à aujourd'hui, c'était la SCAM-TP qui intervenait, et elle sous-traite ces raccordements à la STAP 15.

Là, vous avez une vue de la construction du bassin biologique et du terrassement d'un clarificateur.

Là, ce ne sont pas les arènes de Nîmes... C'est la construction du bassin biologique.

Ici, c'est une vue de l'essai en eau du clarificateur. C'est une belle vue avec les nuages qui se fondent dedans.

Là, vous pouvez voir le clarificateur avec son pont avant la mise en eau.

Depuis février 2022, la file de traitement biologique est en service avec un bassin d'aération et deux clarificateurs. C'est la photo que vous avez à l'écran.

Ici, c'est une vue du bâtiment technique avec une fondation de 160 pieux de 16 mètres de profondeur.

La photo de droite montre la nouvelle arrivée des eaux usées. Il s'agit de tuyaux d'un diamètre 1 400. Ce sont donc des tuyaux d'un diamètre très important. Le chantier des fondations, c'était vraiment impressionnant.

Là, vous pouvez voir le ferrailage et coulage des murs et les cloisons des fosses. Il y a une densité de ferrailles impressionnante.

La photo qui s'affiche présente l'équipement en cours du traitement primaire.

Là, vous pouvez voir une vue du coulage du radier du digesteur.

On peut indiquer les aléas rencontrés lors du chantier et préciser les points de vigilance :

- Impact sur le délai de 1,5 mois lié au retard d'EDF sur le nouveau transformateur électrique ;
- Sinistre d'une armoire électrique dans le cadre des travaux avec un arrêt de l'incinérateur d'un mois ;
- Demandes financières du groupement liées aux impacts du Covid ;
- Demandes financières du groupement liées au contexte inflationniste actuel ;
- Probablement impact sur les délais lié au contexte actuel (délai d'approvisionnement de certaines matières premières, risque sur la maîtrise des délais de certains sous-traitants) et un impact sur le traitement des boues de la nouvelle STEP (concentration difficile à baisser).

En termes de prévision d'avancement à date, il est prévu :

- la mise en service du bâtiment technique (et donc des réseaux de transfert) début 2023
 - la mise en service du digesteur/BSR au printemps 2023
 - la livraison du nouveau bâtiment administratif fin du printemps 2023.
- L'été prochain, Souleyrie devrait être pleinement opérationnel.

Au total, le marché de travaux pour la réhabilitation de la station de Souleyrie et le collecteur de transfert représente 36 971 579 € de dépenses. Nous avons eu 21 277 091 € de subventions. L'autofinancement s'établit à la hauteur de 15 694 488 €. C'est un chantier qui avance bien maintenant, après certains aléas.

Là, c'est une vue de la mise en place des collecteurs de l'antenne d'Arpajon (en bleu) et de l'antenne d'Aurillac (en rouge).

Ici, à gauche, vous voyez un collecteur pendant les travaux rue de la Somme. A droite, vous avez une vue du forage sous la RD 320 en mai 2022 ; c'était impressionnant.

Là, vous pouvez imaginer les dimensions des fameuses têtes de forage.

Cette vue vous montre la pose d'un collecteur à 5 mètres de profondeur.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions sur cette présentation ?

M. PRADAL.- D'ici quelques mois, il y aura l'inauguration, et vous pourrez visiter ces installations.

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de questions, Gérard PRADAL nous présente l'avenant.

DÉLIBÉRATION N° 19 : MARCHÉS – AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX N° 2020/105 RELATIF AU LOT N° 2 « RÉSEAUX DE TRANSFERT » DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA STEP DE SOULEYRIE

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

M. PRADAL.- Après ces quelques aléas, il y a des avenants puisqu'il y a des choses qui n'étaient pas prévues au départ.

Il y a eu un premier avenant de 446 267 € HT. C'était essentiellement, à hauteur de 396 000 €, le problème du travail de nuit pendant quelques semaines. Cela fait donc 396 000 €. C'est le point essentiel de cet avenant. Le reste était lié à la traversée du CD.

Après, il est proposé un deuxième avenant d'un montant de 449 799,61 € HT. Ce qui représente une évolution du marché par rapport au contrat de base de 7,49 %.

L'évolution du marché après les avenants par rapport au marché de base est de 14,94 %.

Il y a eu également des travaux complémentaires à hauteur de 140 603,59 € HT.

Cela porte le montant du marché à 8 442 678,31 € TTC.

M. LE PRÉSIDENT.- La délibération concerne l'avenant n° 2 de cette opération.

M. PRADAL.- L'avenant n° 1 avait déjà été voté.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur cet avenant n° 2 d'un montant important ? Mais compte tenu de la taille du chantier on peut comprendre cette évolution.

Madame LACHAIZE, vous avez la parole.

Mme LACHAIZE.- Je n'ai pas tout compris sur les heures supplémentaires, Monsieur PRADAL.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous voulez parler de l'avenant n° 1 et du travail de nuit ?

Mme LACHAIZE.- Oui.

M. PRADAL.- C'est par rapport au problème de la RD. Nous ne pouvons pas fermer la route de jour. Il y avait un arrêté du Conseil Départemental qui nous interdisait de travailler de jour. La facture est vite montée avec des travaux réalisés la nuit. C'est le point essentiel de l'avenant.

M. LE PRÉSIDENT.- Cet avenant était déjà passé.

Là, l'avenant n° 2 est lié à des travaux supplémentaires. Il y a eu beaucoup de travaux supplémentaires, je pense liés à Emmaüs, il y a eu aussi des travaux sur le site de FLAURAUD, sur le site de l'Yser, au niveau de la rue de la Somme. Par ailleurs, il y a eu des aléas de chantier.

M. PRADAL.- Monsieur LOUIS, si vous voulez apporter d'autres explications, vous pouvez intervenir.

M. LOUIS.- Pour expliquer un peu plus l'avenant n° 2, en fait, au niveau de l'avenant, nous sommes sur un décompte au réel, c'est-à-dire vraiment par rapport à ce qui est réalisé sur le terrain. Nous ne sommes pas classiquement sur un marché à forfait. Si nous étions partis sur un marché à forfait au début, le prix aurait déjà été 20 % plus élevé d'entrée de jeu et nous aurions quand même eu des avenants. Là, l'idée c'était de passer vraiment sur un décompte réel. C'est ce que nous avons fait avec l'entreprise. Nous avons fait ce que l'on appelle un accostage, un arpentage de l'intégralité du réseau, de ce qui est posé, etc, et nous recalculons les profondeurs des tranchées et les largeurs.

Pour résumer, le bureau d'études avait fait un choix de tracer le réseau, et les équipes techniques ont décidé de partir du carrefour 18 du Mc Donald/Flauraud/Leclerc situé sur Aurillac, qui était le point bas, le point critique, puisqu'il y a plusieurs croisements d'ouvrages dans le sous-sol, afin de pouvoir passer le réseau à une altimétrie correcte. Nous avons préféré faire ce choix et partir d'ici, et ensuite de recalculer les éléments techniques pour avoir un passage sous la Jordanne avec une couverture de 50 centimètres et de pouvoir réaligner le réseau jusqu'à la station à l'aval.

Ce choix-là nous a permis de nous affranchir d'une reprise d'un pluvial au niveau du carrefour 18. Sinon, nous aurions dû reprendre un cadre pluvial sur une longueur de 200 ou 350 mètres avec des coûts assez importants. Le fait de recalculer et de réapprofondir le réseau a fait créer des surprofondeurs et surlargeurs de chantier, et cela a induit aussi de la revégétalisation de terre sur des surfaces plus importantes, sur des parcelles agricoles ; les tranchées sont plus larges, vous avez plus de terre en foisonnement et donc vous couvrez plus de terre à côté, et pour réétaler la terre à chaque fois et réensemencer, cela prend plus de place. Globalement, c'est ce qui explique le montant de l'avenant.

Et, en plus, associés à cela, pour atteindre les 17,28 % que vous voyez en dessous, ce sont les travaux complémentaires. Il était judicieux pour les équipes de profiter de la présence des entreprises sur site, des matériaux sur site et des arrêtés que nous avons en vigueur pour créer des extensions de réseaux, des reprises de branchements, des créations d'antennes rue de la Somme et tout au long du chantier, qui ont permis de faire ces travaux immédiatement et de pouvoir, après, avoir une certaine cohérence de chantier. Sinon, il aurait fallu repasser des marchés, repayer des installations de chantier, etc. La loi nous permet ces ajustements. C'est pour cela que nous avons procédé ainsi.

Sur un avenant technique comme celui-là, la première partie était inhérente à un ajustement plus ou moins avant le démarrage du chantier. C'était vraiment un calage du fait des conditions extérieures. Pour la partie technique vraiment des équipes, on peut évaluer que l'avenant est d'une dizaine de %, hors travaux complémentaires, sur un marché de ce type. C'est donc parfaitement raisonnable. Alors cela fait des gros montants parce que nous sommes sur des

très grosses sommes tout de suite. Mais, sur des chantiers tels que celui-là, sur les avenants techniques, on peut aller plus loin même que les 15 % et parfois on est même amené à réévaluer les marchés.

Mais, globalement, là, l'avenant est plutôt maîtrisé. Sur un chantier de ce type avec de telles emprises, c'est une réussite plutôt des services techniques, c'est mon avis.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions plutôt sur le deuxième avenant ou sur la globalité du chantier ? Non.

Je mets cet avenant aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

M. PRADAL.- Je voudrais rajouter un mot par rapport au suivi des travaux. Je voulais souligner l'implication des services techniques de la CABA. Le maître d'œuvre, c'est une société qui n'est pas basée ici, ils ne viennent pas souvent sur Aurillac. Nous avons évité beaucoup de dérapages, d'erreurs et de soucis par un suivi pointu de nos services techniques. Il faut le remarquer cela aussi, c'est important. Le suivi quotidien de nos services a permis d'éviter des erreurs et des dérapages financiers aussi.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur PRADAL.

Nous passons à la délibération suivante. C'est le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. Vous avez la parole, Monsieur PRADAL.

DÉLIBÉRATION N° 20 : TRAVAUX ET RÉSEAUX – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2021

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

(Présentation de documents sur écran)

M. PRADAL.- Nous vous avons fait un résumé d'une trentaine de pages du rapport qui comporte plus de 100 pages. Vous allez recevoir ce rapport et il sera à adopter dans chaque conseil municipal. Là, nous allons vous faire une synthèse de ce document.

Le rapport évoque d'abord le Bureau d'études qui comprend 6 agents :

- Un responsable en charge de définir les besoins et de coordonner les équipes et projets. C'est M. CARRIERE.

- Trois techniciens projeteurs qui gèrent la partie « Études/Projets ».

- Un agent qui est chargé de la modélisation du réseau d'eau potable, de la mise en œuvre du schéma directeur, complété en 2016 avec un modèle numérique du réseau d'assainissement de l'Agglomération de Souleyrie.

- Un agent qui compose le S.P.A.N.C. Désormais, depuis 2022, ils sont deux agents.

- D'autre part, pour le bureau d'études, un agent de la cellule SIG du Pôle Travaux assure à environ 70 % de son temps de travail la partie urbanisme concernant les avis techniques relatifs à la compétence eau, assainissement et pluvial.

Les missions du Bureau d'études se répartissent en quatre grands secteurs :

- Projets VRD, eau et assainissement

- Modélisation du réseau d'AEP, assainissement et suivi des actions issues du SDAEP

- Urbanisme

- SPANC.

En ce qui concerne les projets VRD, eau et assainissement, il y a différents types d'études qui concernent l'eau, l'assainissement collectif, les réseaux et ouvrages, les réhabilitations et les extensions.

Pour ce qui est des projets VRD eau et assainissement, 37 études ont été réalisées sur 16 communes différentes.

En suivi de travaux, il y a eu 34 chantiers suivis en complément des contrôleurs de travaux, qui ont représenté 1,8 M€ dont 20 chantiers via le marché accord cadre à bons de commande avec l'entreprise RDC et 9 chantiers avec marché suite à appel d'offres.

Le Bureau d'études s'occupe aussi de la modélisation et d'un certain nombre d'autres études annexes.

En urbanisme, vous avez la liste des permis de construire et des CU.

En 2021, il y a eu 388 permis de construire délivrés, et il y en avait eu 241 de délivrés en 2020. 92 CU ont été délivrés en 2021.

Il y a eu 45 DP de délivrés en 2021.

S'agissant du SPANC, des contrôles ont été effectués en 2021.

17 installations sont en niveau A, soit 23,9 % des installations.

16 installations sont en niveau B, soit 22,5 % des installations.

24 installations sont en niveau C.

Les niveaux A et B, ce sont les meilleurs niveaux.

Après, plus on descend, plus les installations sont de mauvaise qualité.

Au total, il y a eu 71 contrôles en 2021, en sachant que sur la CABA il y a 4 258 installations d'assainissement non collectif.

Les diagnostics de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif vont reprendre, avec le renfort d'un nouvel agent au niveau du SPANC. Environ 2 700 contrôles sont en retard.

Sur les 4 258 installations d'assainissement non collectif qui ont été contrôlées, il y a 57,7 % de non-conformité, dont 23,5 % des installations qui créent ou peuvent créer des nuisances et pollutions sur le milieu naturel. Mais, depuis quelques années, cela s'améliore.

Je vous indique le prix de l'eau que nous avons voté. Le prix de l'eau au m³ est de 1,31 €.

Le prix du m³ assaini, c'est 1,73 €.

Ce qui fait un prix au m³ d'eau avec les taxes de 2,27 € non assaini et de 4,71 € assaini.

S'agissant des volumes produits, en 2021, il y a eu 792 930 m³ d'eau de pompés. L'essentiel des mètres cubes ont été pompés au puits de Velzic avec 757 350 m³ pompés.

Le total produit par les sources s'est établi en 2021 à 3 259 509 m³. L'essentiel de l'eau provient des galeries de Velzic pour 2 497 849 m³.

Cela fait au total 4 052 439 m³ d'eau prélevés en 2021.

Le tableau qui s'affiche vous présente les taux de rendement au niveau des réseaux d'eau. Il y a parfois un grand écart entre certains d'entre eux. Le plus mauvais élève c'est Mandailles-Saint-Julien avec un rendement de réseau à 37,15 %. Le meilleur élève, qui a atteint presque les 100 % de rendement, c'est Vezels-Roussy. La plupart des réseaux ont un rendement autour de 70 %.

Il y a du travail à faire encore sur les réseaux pour éviter toutes ces pertes d'eau.

Pour ce qui est du taux de conformité bactériologique, l'essentiel des résultats d'analyses montre une conformité à plus de 95 %. A Mandailles-Saint-Julien, sur 16 contrôles, il y en a eu 13 qui ont montré des résultats en conformité. A Velzic, sur 8 contrôles, 7 ont montré des résultats en conformité.

Quelques chiffres clés :

- Le taux de conformité bactériologique – c'est ce qui est le plus important – s'établit à 99 %.
- Le taux de conformité physico-chimique s'établit à 100 %.
- Plus de 80 sites de production (captages, puits, forages).
- Nous entretenons 123 réservoirs.
- Au niveau du suivi de la qualité de l'eau : 310 analyses mandatées par l'ARS, 742 tests réalisés en autocontrôle en 2021.
- 143 sites d'exploitation à entretenir, à moderniser et à optimiser.
- 850 km de réseau de distribution sur la CABA.
- 167 fuites détectées et réparées en 2021.
- Relève de 23 000 compteurs abonnés (double relève)
- Service à l'utilisateur : 4 052 interventions.
- Au niveau du renouvellement du parc de compteurs : 1 499 compteurs posés en 2021.
- Fin du déploiement de la radiorelève. Nous sommes à 99,7 % du parc qui est équipé à ce jour en radiorelève.

Le secteur Travaux dispose de 3 marchés à bons de commande :

- un marché sur canalisations (RDC)
- un marché sur les réfections de voirie (EUROVIA)
- un marché sur la réhabilitation des branchements en plomb (STAP 15).

Nous pouvons faire un zoom sur la cellule SIG.

L'objectif de la cellule SIG, c'est d'améliorer la qualité de notre SIG par des enquêtes, des relevés sur le terrain et des intégrations de plans sur les travaux neufs.

La cellule SIG est constituée de trois agents.

En 2021, 94 branchements eau ont été réalisés, principalement sur Arpajon, Aurillac, Jussac et Ytrac. Par ailleurs, 61 branchements assainissement ont été réalisés sur 2021.

Quelques chiffres clés sur l'assainissement :

- * 505 km de réseaux, 79 % en séparatif et 21 % en unitaire.
- * Les déversoirs d'orages : 73 sur le territoire, dont 56 % sur Souleyrie et 12 % sur Jussac-Bourg.
- * 47 postes de relèvement, dont 45 % sur l'agglomération de Souleyrie.
- * 39 systèmes d'assainissement (réseau et step).

Les résultats d'exploitation en quelques chiffres en ce qui concerne le pôle Réseaux :

- * 43,7 km de réseaux curés pour 207 tonnes de matières de curage extraites, soit 8,6 % du linéaire.
- * 85 interventions suite à des plaintes d'utilisateurs.
- * 3 campagnes de dératisation.
- * 265 interventions d'entretien (préventif + curatif) des PR.
- * 1 150 heures d'interventions (hors Souleyrie) sur les STEP principalement pour le soutirage des boues.
- * 265 contrôles de raccordement dont 33 ont été non conformes.
- * 100 interventions environ pour les autres services (aire des gens du voyage, TDMA, nettoyage de bouches à clés, regard de compteur).

Quelques chiffres sur L'exploitation pour le pôle STEP :

- * Près de 3 000 heures d'exploitation hors station de Souleyrie.
- * Boues de toutes les stations (812 tonnes de matière sèche) sont traitées par l'incinérateur de Souleyrie ou par compostage pour les stations de Jussac, Marmanhac, Vercuères, Naucelles et Espinat.
- * 100 % des boues traitées de façon conforme à la réglementation.
- * Le déploiement de la télégestion est terminé avec 44 des postes de relèvement télégrés et 15 des stations télégrées.

* 12 468 m3 de matières de vidange traitées en 2021 à Souleyrie, dont 70 % sont issues de l'entreprise Lallemand.

Un zoom sur la partie électromécanique.

En 2021, l'équipe a subi un taux important d'absentéisme. Le besoin de volume d'heures du secteur électromécanique va significativement augmenter dans les années à venir avec la mise aux normes de la station de Souleyrie.

S'agissant des performances épuratoires, sur les 38 STEP (hors Souleyrie) :

* 27 présentent des rejets conformes.

* 5 ne permettent pas de faire un suivi des rejets complet car impossibilité d'effectuer une mesure de débit en sortie (de l'ordre de 2 % de la capacité épuratoire totale).

* 6 rejets sont non conformes.

Trois des six stations non conformes en 2021 sont chroniquement non conformes : Mandailles Benech, Mandailles Saint-Julien et Mandailles Bourg.

Les trois autres stations non conformes en 2021 sont la station de Vézac Bourg dont le programme de mise aux normes est en cours, la station de Martal sur la commune de Lacapelle-Viscamp et la station de Conros sur la commune d'Arpajon-sur-Cère.

Nous avons d'autre part la GEMAPI dans nos activités.

Cette carte représente le territoire de la GEMAPI pour lequel travaillent nos deux agents. Ils travaillent aussi pour la Châtaigneraie Cantalienne et Cère et Goul. Là, précisément, c'est le territoire de Cère Amont qui est notre bassin.

Les 18 thématiques d'actions relevant de la GEMAPI sont réparties en 4 volets :

- le volet animation
- le volet végétation et biodiversité
- le volet qualité et quantité
- le volet hydromorphologie.

Il y aura des priorités qui seront retenues pour commencer les travaux.

Par exemple, dans le cadre de la GEMAPI, des troubles liés à l'élevage ont été relevés. Le rouge foncé, c'est là où il y a le plus de dangers. Cela se concentre beaucoup dans le secteur de la Jordanne. Des propositions seront faites pour limiter ces troubles.

Nous reviendrons sur la GEMAPI.

J'en ai terminé sur cette présentation.

M. LE PRÉSIDENT.- Le programme d'intervention GEMAPI n'est pas encore fixé puisqu'actuellement les services travaillent là-dessus. Nous avons déterminé les pistes sur lesquelles nous allons travailler. Mais il va falloir décider, notamment en Bureau Communautaire, des actions concrètes qui vont être portées dans le cadre de ce dossier.

Y a-t-il des questions sur ce rapport du prix de l'eau et du service de l'eau et de l'assainissement ? Pas de questions. Nous devons prendre acte de ce rapport, il n'y a pas de vote.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 20.

Nous allons passer sur un rapport tout aussi intéressant, mais malgré tout compliqué, qui est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. C'est Stéphane FRÉCHOU qui nous le présente.

DÉLIBÉRATION N° 21 : ENVIRONNEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – ANNÉE 2021**Rapporteur : Monsieur Stéphane FRÉCHOU**

(Présentation de documents sur écran)

M. FRÉCHOU.- Alors même punition qu'avec Gérard : vous recevrez, chacun d'entre vous, dans vos mairies, un rapport exhaustif. Là, c'est une très légère synthèse de l'activité du service concernant la gestion du TDMA sur l'année 2021.

Ce que l'on peut en tirer comme enseignement, c'est que nous avons retrouvé à peu près les mêmes volumes de gestion de déchets qu'en 2019, puisque nous avons eu une chute de la production de déchets, comme une chute de toutes les productions en 2020. Nous sommes retombés en 2021 sur une activité qui est assez classique, à savoir à peu près 12 000 tonnes de déchets OMR produits par la CABA. Cela fait à peu près 215 à 220 kg par habitant et par an. Nous retrouvons les taux de 2019.

Pour tout ce qui est de la récupération issue du tri, nous sommes à peu près à 8 000 tonnes entre ce que nous récupérons dans les PAV et ce que nous récupérons à Arpajon et à Aurillac en porte à porte ou en points collectifs.

Les augmentations entre 2020 et 2021 ne veulent rien dire, puisque nous revenons sur les taux de 2019. Nous n'avons pas produit plus de déchets qu'en 2019.

La nouveauté en avril 2021, ce sont, au niveau des déchetteries, les bacs pour récupérer les encombrants « mobiliers ». Nous avons sorti, rien que sur les 8 derniers mois de l'année 2021, déjà 750 tonnes de ces encombrants qui étaient anciennement enfouis et qui sont actuellement recyclés soit pour fabriquer du panneau type « isorel », soit pour repartir, pour les ferrailles, dans les circuits des ferrailles. Nous sommes sur une stabilité par rapport à 2019, mais nous sortons de l'enfouissement déjà 750 tonnes.

La petite chute porte sur le bois à recycler parce qu'il y avait une partie des mobiliers qui était totalement en bois, qui passait dans ce bac, et qui passe maintenant dans le mobilier.

Le traitement des déchets ménagers commence par le centre de pré-tri. Vous savez que les ordures sont amenées à l'Yser et sont pré-triées ; c'est-à-dire que nous sortons des bacs de tri tout ce qui, visiblement, n'a rien à y faire, comme ceux qui mettent encore des sacs d'OMR ou de l'électroménager ou tout autre objet exotique qui n'a rien à faire dans les bacs de tri. Ensuite, c'est expédié au SYDED du Lot pour être trié.

Vous avez la répartition des flux. Nous sommes, par exemple, sur 277 tonnes de collecte de cartons chez les commerçants ou sur 1 665 tonnes de multimatériaux en mélange.

Ce tableau vous présente ce qui est réellement valorisé par les filières. Nous avons 62 tonnes d'acier, 655 tonnes de cartons. Vous avez les tonnages des différents matériaux dans votre document.

Nous pouvons considérer les coûts du service qui ne sont pas les mêmes, eux, que ceux de 2019. Les coûts sont en augmentation constante. L'augmentation est essentiellement liée aux charges à caractère général qui subissent à la fois l'augmentation des carburants et l'augmentation du prestataire de service qui nous enfouit les déchets à Montech, qui voit la TGAP augmenter et en même temps ses propres coûts de fonctionnement aussi augmenter.

La bonne nouvelle, c'est que, vu la pénurie de matériaux, nous avons des retours positifs sur ce que nous revendons. Cela fait une augmentation non négligeable des produits de services ; nous passons de 1 800 000 € à 2 200 000 €. C'est toujours cela de pris.

Pour ce qui concerne le compostage, nous sommes à presque 3 000 foyers sur la CABA qui pratiquent le compostage. Nous en avons eu 210 de plus en 2021. La loi nous oblige à aller vers l'extraction des biodéchets des OMR. Nous ne pouvons donc que continuer inlassablement à promouvoir le retrait à la source par le compostage ou les poulaillers, mais il faut vraiment que nous arrivions à sortir davantage de déchets humides de nos OM.

L'histogramme qui s'affiche vous montre le hit-parade habituel des communes qui trient.

Voilà ce que je pouvais dire rapidement sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non, pas de questions.
Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 21.

Nous allons passer au point suivant. C'est Alain COUDON qui va nous le présenter. Il s'agit de 7 délibérations qui concernent le PLUi-H.

DÉLIBÉRATION N° 22 : PLUi-H – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 1 POUR LA CRÉATION D'UN STECAL SUR LA COMMUNE D'ARPAJON-SUR-CÈRE POUR LE REFUGE DU MONTAL

DÉLIBÉRATION N° 23 : PLUi-H – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 2 POUR LA CRÉATION D'UN STECAL SUR LA COMMUNE D'ARPAJON-SUR-CÈRE POUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DES GRANGES

DÉLIBÉRATION N° 24 : PLUi-H – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 4 POUR LA CRÉATION D'UN STECAL SUR LA COMMUNE DE CARLAT POUR L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES (ISDI) AU LIEU-DIT « LE DAT SOUBEYROL »

DÉLIBÉRATION N° 25 : PLUi-H – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 5 POUR L'AGANDISSEMENT D'UN STECAL ET LA SUPPRESSION D'UN ÉLÉMENT DE PAYSAGE REPÉRÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME SUR LA COMMUNE DE CRANDELLES, AU LIEU-DIT « PASSEFONDS », AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE D'ENROBAGE À CHAUD

DÉLIBÉRATION N° 26 : PLUi-H – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 6 POUR LA SUPPRESSION D'UNE PARTIE D'UN ESPACE BOISÉ CLASSÉ SUR LA COMMUNE DE LACAPELLE-VIESCAMP POUR PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN SENTIER AUTOUR DU LAC

DÉLIBÉRATION N° 27 : PLUi-H – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 7 POUR LA CRÉATION D'UN STECAL SUR LA COMMUNE D'YTRAC POUR PRENDRE EN COMPTE LE CENTRE D'ALLOTEMENT DU PONTET

DÉLIBÉRATION N° 28 : PLUi-H – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION ALLÉGÉE N° 8 POUR LA MODIFICATION DU ZONAGE DE LA PARCELLE BS 88 SUR LA COMMUNE D'YTRAC (TRANSFORMATION DE LA ZONE Ap EN ZONE A) AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT AGRICOLE

Rapporteur : Monsieur Alain COUDON

M. COUDON.- Merci, Monsieur le Président. Nous allons reparler une fois de plus de la révision du PLUi-H. C'est une procédure qui a commencé début 2021, il faut quand même s'en souvenir. Ce sont des procédures réglementaires qui sont très contraignantes, qui sont chronophages. Nous avons démarré la procédure de révision, nous n'avons pas encore fini.

Je rappelle que les dossiers qui ont été présentés ont été présentés aux diverses structures de la Collectivité, que ce soit le Bureau, que ce soit la Commission d'Aménagement du Territoire Communautaire, et également au niveau du Conseil Communautaire au mois d'avril 2021 où, là, il y a eu une présentation exhaustive et très détaillée de l'ensemble des révisions.

Aujourd'hui, avant de parler des révisions concernées, je voulais vous indiquer la suite des opérations.

Après le Conseil Communautaire de ce jour, nous allons attaquer la consultation des Personnes Publiques Associées et de l'autorité environnementale.

Ensuite, il y aura de nouvelles réunions de concertation avec les Communes pour vous présenter les résultats de cette consultation.

Après cela, nous attaquons une enquête publique pendant un mois.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur réalisera un rapport, et cela peut prendre un mois.

Enfin, nous envisageons une validation qui, je l'espère, pourra se faire au Conseil Communautaire de décembre.

Cela, c'est pour les révisions.

Je vous rappelle également qu'il y a des modifications. Il y avait des modifications simples qui étaient au nombre de 40 environ. Ces modifications vont faire un peu le même circuit que pour les révisions, même s'il est un peu différent. Il y a une consultation des P.P.A. et de l'autorité environnementale qui va se faire en même temps que pour les révisions.

Tout sera validé en décembre 2022. Nous aurons mis deux ans pour faire une révision. Inutile de vous dire que nous ne souhaitons pas recommencer en 2023 parce que c'est quand même très long. Et puis, cela coûte cher en temps et en espèces sonnantes et trébuchantes.

Aujourd'hui, nous évoquons les révisions. Je vous rappelle qu'il y avait 9 révisions allégées qui avaient été validées il y a un an. A ce jour, il y a quelques petites évolutions, notamment au niveau de la Ville d'Aurillac. Il y a une délibération par rapport à une demande qui a été annulée. Cela concernait le site de Toulousette ; c'était une régulation/extension là où la STAP déposait ses produits inertes. Vu le glissement de terrain qui s'est produit il y a à peu près trois ans, la STAP est très loin de pouvoir redémarrer sur le site, dès lors que le Préfet a pris un arrêté lui intimant de remettre en état initial l'ensemble du terrain. Il y a quand même 200 000 m³ de terrain qui sont descendus. Cela ne se fera pas. J'ai vu le dirigeant, ils pensent revenir peut-être là-haut, mais pas avant 10 ans. Du coup, il n'y a aucune raison de garder cette chose en instance. Nous avons donc carrément annulé cette demande pour la Ville d'Aurillac.

Deuxième problématique. Cela concerne Crandelles pour l'agrandissement d'un STECAL et la suppression d'un élément du paysage repéré au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme, afin de permettre l'implantation d'une centrale d'enrobage à chaud. Nous avons pris la décision, en concertation avec la Mairie de Crandelles, de reporter cette délibération. Jean-Louis VIDAL va nous expliquer un peu de quoi il retourne.

M. VIDAL.- Oui, je vais vous expliquer comment cela se présente. Je vous avoue que c'est assez compliqué sur Crandelles en ce moment, suite à la parution de ce projet de délibération sur *Agglo Mag*. Pour l'historique, c'est la société S.A.T.P.A. basée à Reilhac qui est propriétaire de la parcelle qui fait l'objet de la révision ; société qui, depuis 20 ans, stocke des produits inertes en accord avec la DREAL sur cette parcelle et qui avait demandé l'agrandissement de la plate-forme. Au dernier moment, il s'est greffé une demande de la société Eurovia pour installer une centrale d'enrobage à chaud. Je savais que cela allait être compliqué, en particulier au moment de l'enquête publique, mais je peux vous dire que c'est compliqué tout de suite, c'est le moins que l'on puisse dire, parce que les mails abondent. On m'a remis une pétition signée par l'ensemble des habitants des villages de Passefonds et du Meyniel qui sont à proximité de cette parcelle et des habitants d'Ytrac, en particulier de Besse et d'Espinat, qui ne sont pas très loin.

C'est donc assez compliqué. J'ai moi-même reçu un appel téléphonique anonyme avec insultes à l'appui. Voyant cela, j'ai réagi et j'ai demandé un rendez-vous aux deux responsables des sociétés, à savoir celui de S.A.T.P.A. que j'ai rencontré en début de semaine, qui serait d'accord pour abandonner le projet, et demain je rencontre le responsable d'Eurovia qui était absent du département, qui rentre demain, je le rencontre demain à 13 h 30 pour que je voie un petit peu quel est son projet et quelle est son idée ; j'avoue que j'ai déjà discuté avec lui, il est plus réservé sur l'abandon. Mais, avant de trop enflammer le pays, je veux quand même tenter de stopper cela. Je le vois vendredi. Nous ne pouvons pas aujourd'hui prendre une décision sur une délibération qui, je l'espère, n'aura pas lieu, mais je n'en suis pas certain. Nous verrons, après, la suite que nous pourrions donner à la procédure qui sera enclenchée, et le débat sera peut-être organisé au moment de l'enquête publique et après avis des services et des personnes publiques associées, en particulier sur l'environnement et les services de l'État.

Je pense donc qu'il est judicieux aujourd'hui non pas d'annuler mais de reporter cette délibération. Voilà, c'est tout ce que je peux dire aujourd'hui, mais je peux vous dire que c'est compliqué.

M. COUDON.- Merci, Jean-Louis, pour ces précisions.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour que ce soit clair pour tout le monde, cette délibération, nous la retirons de l'ordre du jour de ce Conseil Communautaire.

M. VIDAL.- Pour information, hier, nous avons une réunion du Conseil Municipal, nous n'avons pas pris de délibération puisqu'il faut attendre vendredi, et le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité contre l'implantation de cette centrale. Alors, maintenant, nous allons voir ce que cela va donner vendredi. Je vous tiendrai au courant de la réponse que je vais avoir.

M. COUDON.- Tout en sachant que la CABA intervient seulement sur le zonage. Par exemple, pour la centrale, éventuellement, cela aurait été un permis de construire, et la Mairie – le maire vient de le dire – est contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Dans la hiérarchie des responsabilités, de toute façon, c'est toujours le maire qui prend la décision d'accorder ou de ne pas accorder un permis de construire. Monsieur VIDAL, vous pourrez donc choisir en dernier lieu d'implanter ou de ne pas implanter cette centrale d'enrobage.

M. VIDAL.- Le choix sera difficile.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, j'ai l'impression. J'ai d'ailleurs eu certains mails d'habitants qui ont la plume facile en disant que la CABA ne peut imposer un permis de construire. Evidemment, la CABA ne peut pas imposer un permis de construire à un maire. Nous faisons respecter les textes, nous rédigeons des avis conformes au droit, mais c'est toujours le maire qui prend la décision finale. L'autorité, c'est donc toujours le maire sur les permis de construire.

M. VIDAL.- Je rappellerai qu'il y a à peu près 10 ou 20 ans le même problème s'était posé sur Ytrac, en particulier au Pontet, avec la COLAS et que le projet n'a pas vu le jour. J'ai été en contact ce matin avec Bernadette GINEZ, qui m'a indiqué qu'elle est tout à fait de notre avis.

M. COUDON.- Ce sont des délibérations qui sont, pour l'une, annulée et l'autre reportée. Nous les reverrons de toute façon au Conseil Communautaire de l'automne, parce que l'annulation pour Aurillac il faudra qu'elle soit validée également par le Conseil Communautaire. Nous verrons donc cela à l'automne.

Sinon, pour les 7 autres délibérations qui restent en cours, pour lesquelles il y a eu une concertation avec les communes, il n'y a rien de spécial. Je les rappellerai tout simplement :

- La première délibération concerne la Commune d'Arpajon. C'est la confirmation du refuge du Montal.

- La deuxième délibération concerne également la Commune d'Arpajon. Cela concerne l'aire d'accueil des gens du voyage des Granges qui existe. C'est une régularisation.

- La troisième délibération concerne Carlat. C'est une révision allégée pour la création d'une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit « Le Dat Soubeyrol ». C'est une ancienne carrière, qui sera exploitée par la Colas pour déposer ses produits inertes.

- La révision suivante concerne Lacapelle-Viescamp. Il s'agit de la suppression d'une partie d'un Espace Boisé Classé sur la commune de Lacapelle-Viescamp pour permettre la réalisation du sentier autour du lac, afin de permettre la continuité du sentier autour du lac.

Ensuite, nous avons deux demandes sur Ytrac :

- La première concerne la prise en compte du centre d'allotement du Pontet. Nous avons déjà évoqué cela.

- La deuxième concerne également Ytrac. C'est la modification du zonage pour permettre la construction d'un bâtiment agricole dans une zone Ap que nous passons en zone A. Il s'agit d'un bâtiment agricole qui sera très fonctionnel par rapport au reste de l'exploitation tout simplement.

Voilà les 7 révisions allégées que nous vous proposons. Je dis bien que nous allons les revoir. Nous reverrons cela en Conseil Communautaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur ces délibérations ? Je mets les 6 délibérations au vote, en sachant que la délibération qui concerne Aurillac était déjà enlevée et que la délibération n° 25 qui concerne Crandelles est retirée de l'ordre du jour.

Je mets les 6 délibérations au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations n° 22, 23, 24, 26, 27 et 28 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons ensuite une délibération qui concerne les services de transports collectifs communautaires. C'est Sébastien PRAT qui nous présente cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 29 : TRANSPORTS – SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS COMMUNAUTAIRES – MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION SOLIDAIRE

Rapporteur : Monsieur Sébastien PRAT

M. PRAT.- Merci, Monsieur le Président. C'est une proposition de modification du règlement relatif à la tarification solidaire, que nous avons vue en commission des transports il y a quelques semaines.

Cette tarification solidaire est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Elle permet la mise en place de trois niveaux de réduction, en fonction de la composition du foyer et en fonction aussi des revenus fiscaux du foyer. Il s'agit de la gamme tarifaire Cab'avantage. Pour résumer, cela permet à des familles modestes de prendre le réseau de transport Transcab à des prix avantageux.

Il est donc proposé d'apporter 4 modifications :

- La première modification, ce serait la mise à jour du barème des seuils de cette tarification en fonction de l'évolution des tranches de revenus qui sont attachées à la Complémentaire Santé Solidaire, l'ex-CMU-C. Le changement n'a pas été fait depuis 2016. Il est donc proposé de le faire aujourd'hui.

- La deuxième modification est la prise en compte des situations d'occupation temporaire du territoire par les personnes étrangères non ressortissantes de l'Union Européenne résidant sur une des communes de la CABA, en proposant une option de durée d'abonnement réduite à six mois (au lieu de 1 an), renouvelable une fois. C'est pour permettre de s'adapter aux situations des différents réfugiés ou déplacés puisque ce ne sont pas visiblement les mêmes populations qui pourraient venir sur notre territoire.

- La troisième modification, c'est l'intégration des personnes adhérant au dispositif « Contrat d'Engagement Jeune » qui est déployé par la Mission Locale comme bénéficiaires de la tarification Cab'avantage 1.

- Enfin, la dernière modification, c'est la modification des conditions de résiliation des abonnements Grand Public Activ et Surf pour les personnes qui auraient ces abonnements-là et dont la situation économique évoluerait durant l'année. Il est possible, si nous le décidons par cette délibération, que ces personnes prétendent à la tarification solidaire après étude de leur demande par nos services instructeurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur PRAT. Y a-t-il des questions sur l'adaptation de ce dispositif de tarification solidaire ? Non. Je mets donc cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons enfin à la dernière délibération. C'est Magali MAUREL qui va nous la présenter.

M. COUDON.- Monsieur le Président, une précision. Personne n'a réagi par rapport à ce que j'ai dit. 6 délibérations, une annulée et une reportée, cela ne fait que 8. La 9^{ème}, cela concerne Esban 2 qui est reportée à plus tard puisque nous ne savons pas encore quelle va être la limite ; c'était pour l'entrée à Esban 2.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle exactement quelles sont les délibérations concernées.

La délibération n° 22 est maintenue.

La délibération n° 23 est maintenue.

La délibération n° 24 est maintenue.

La délibération n° 25 est retirée.

La délibération n° 26 est maintenue.

La délibération n° 27 est maintenue.

La délibération n° 28 est maintenue.

Je pense que c'est clair pour tout le monde. Il n'y a pas d'ambiguïté. Nous avons voté sur les délibérations n° 22, 23, 24, 26, 27 et 28.

Nous passons donc à la délibération suivante qui porte sur l'adhésion de la CABA à l'Association Clermont-Ferrand Massif-Central 2028. C'est Magali qui nous la présente.

DÉLIBÉRATION N° 30 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ADHÉSION À L'ASSOCIATION CLERMONT-FERRAND MASSIF-CENTRAL 2028

Rapporteur : Madame Magali MAUREL

Mme MAUREL.- Merci, Monsieur le Président.

Le projet de Capitale Européenne de la Culture est né de l'initiative de Melina MERCOURI, Ministre grecque déléguée à la Culture et sensible à la préservation du patrimoine. En 1985, elle obtint qu'Athènes soit désignée « première ville européenne de la culture ». Face à son succès, le programme est peu à peu façonné et amplifié pour devenir ce qu'il est aujourd'hui : 2 à 3 villes qui sont choisies chaque année par la commission pour investir massivement, pendant un an, dans les politiques culturelles et ainsi devenir le centre artistique éphémère de l'Europe.

L'objectif est bien de provoquer des retombées positives, économiques, touristiques et culturelles d'abord pendant la phase préparatoire, mais aussi au cours de l'année du titre et qui se pérenniseraient ensuite.

Le programme des Capitales Européennes de la Culture célèbre la richesse et la diversité de ces territoires et de ces citoyens, avec des objectifs multiples :

- Favoriser la contribution de la culture au développement des villes ;
- Accroître le sentiment d'appartenance à un espace culturel commun ;
- Renforcer l'identité des villes européennes tout en apportant un souffle nouveau sur le cadre de vie de ses habitants.

Plus de 50 villes ont ainsi été désignées depuis 1985. La France a accueilli 4 fois le titre : Paris en 1989, Avignon en 2000, Lille en 2004 et Marseille-Provence en 2013.

En 2028, avec la République Tchèque, la France accueillera de nouveau une Capitale Européenne de la Culture.

Les dossiers de candidature seront finalisés en décembre 2022 pour une désignation courant 2023 entre notamment Rouen, Lens, Saint-Denis, Bourges et Clermont-Ferrand.

Depuis 2015, la Ville de Clermont-Ferrand travaille son projet de candidature. C'est une opportunité de développement et de rayonnement pour tout un territoire, dont le périmètre est le Massif-Central.

Grand comme l'Autriche ou le Portugal, d'une étendue de 85 000 km², le Massif-Central est le plus vaste massif montagneux français. Il représente plus de 15 % du territoire métropolitain.

Montagne habitée et dynamique, le Massif-Central rassemble 4 régions, 22 départements, 3 942 communes et 3,8 millions d'habitants.

Le Massif-Central est composé d'une mosaïque de paysages qui constitue un formidable patrimoine naturel et culturel.

Le territoire compte 11 parcs naturels régionaux, un parc national dont la Chaîne des Puys et la Faille de Limagne inscrites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

A l'échelle européenne, c'est la richesse de ce territoire et son identité singulière qui donnent pleinement force au projet « Clermont-Ferrand Massif-Central 2028 ».

L'Association en charge du portage du projet poursuit trois objectifs :

- Une mutation territoriale en partant de ce qui fait notre essence et de nos ressources locales, tout en s'ouvrant à l'Europe et au monde.
- Une évolution de territoires isolés, archipelisés, et un grand espace uni et intégré, celui d'un Massif-Central créatif, dynamique, européen, qui sait tirer profit de sa densité démographique modérée, de son héritage rural et ouvrier revendiqué et de son cadre naturel préservé, pour proposer à l'Europe un modèle de développement plus authentique et résilient.
- Une qualité de vie locale renforcée, favorisant la cohésion sociale, les coopérations, les relations rural/urbain repensées à l'aune de la culture au sens large, de l'ouverture et de l'éducation.

Le projet entend ainsi agir comme un catalyseur entre acteurs publics et privés et concitoyens pour favoriser certaines mutations et servir d'année de basculement, de passage dans une nouvelle dimension territoriale, en faisant vivre l'Europe au sein du Massif-Central. Cela se matérialisera par une intense activité et un grand nombre d'invités et de visiteurs, de nouvelles influences aussi et une visibilité accrue à l'échelle nationale et internationale, pendant et après l'année du titre.

Décloisonnement et participation élargie seront les mots d'ordre pour qu'habitants de tous âges, universitaires, acteurs économiques, associatifs et culturels, puissent intervenir dans cette candidature d'avenir pour un cadre territorial valorisé, favorisant cohésion sociale, attractivité et bien-vivre.

Le périmètre du projet Clermont-Massif-Central est un parti pris fort qui nécessite le plein soutien des collectivités et grandes institutions culturelles du Massif. Il est donc aujourd'hui proposé à celles-ci d'adhérer à l'association de portage pluripartite Clermont-Massif-Central 2028 créée en 2020.

Cette association comprend plusieurs collèges, de sorte à permettre tant aux acteurs publics et privés qu'aux citoyens de s'engager selon leur volonté et leur capacité d'implication respectives.

Dès à présent, cette structure collective a vocation à réfléchir à un pré-programme commun sur la base des coopérations culturelles et européennes nouvelles et à afficher une grande dynamique territoriale par la diagonale culturelle, dans l'optique d'une sélection qui interviendra en 2022-2023.

Sur le terrain, un travail est engagé sur la base de coopérations culturelles et artistiques avec les principaux opérateurs et événements artistiques du Massif-Central, mais également en lien avec d'autres institutions culturelles européennes pour favoriser les échanges et les innovations.

Ces coopérations pourront donner lieu soit à des projets localisés, soit à des coproductions entre plusieurs territoires, soit à des labellisations de projets dédiés dans ces institutions culturelles.

Dans ce cadre, l'association a pour objet :

- de rassembler les différentes collectivités territoriales, les acteurs économiques et culturels, socioprofessionnels, mais aussi les habitants au sein de cette structure de portage ;
- de coconstruire en lien avec l'équipe technique dédiée le programme 2028 ;
- de promouvoir le projet préparé pour les phases de sélection ;

- de recueillir et gérer les financements mixtes pour constituer le dossier et réaliser le programme culturel et artistique 2028 en cas de sélection.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de soutenir officiellement la candidature de Clermont-Massif-Central au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028 et de relayer ce soutien sur les supports de communication de la CABA ;
- d'adhérer à l'association Clermont-Massif-Central 2028 ;
- de contribuer au fonctionnement de cette association à hauteur de 2 500 € pour l'exercice 2022 afin de financer les actions et moyens humains nécessaires à la constitution et au portage du dossier ; ce qui nous offrira sur nos propres productions culturelles, mais aussi sur celles des événements et des structures que nous soutenons sur notre territoire, l'accès aussi à une visibilité dans tous les supports de communication qui sont développés ;
- de s'engager à examiner la contribution de la CABA à la préparation et à la mise en œuvre du label en cas de sélection par le jury européen en 2023.

Voilà ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour cette présentation. Y a-t-il des observations ou des questions sur ce label ? Pas de remarques. Je mets cette délibération au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons terminé l'ordre du jour du présent Conseil.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT ET DU BUREAU PRISES EN REGARD DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 7 avril 2022

Vous avez eu la liste des décisions du Président, du 1^{er} Vice-président et du Bureau qui ont été prises et qui sont jointes dans vos dossiers. Y a-t-il des interrogations sur ces décisions ? Non, pas de remarques.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Bonne soirée. Bonnes vacances pour ceux qui en auront. A très bientôt.

(La séance est levée à 22 h 25)
